

Du bricolage à courte vue

Date : 9 avril 2020

Mis en ligne il y a une quinzaine de jours, le site « **Roazhon Market a comme ambition de faire connaître les offres et services des commerces de Rennes Métropole, pendant le confinement** » : voilà qui est dit.

Pour commencer, je ne peux qu'être satisfait que - suite à mon interpellation - le créateur du projet ait modifié le titulaire du nom de domaine roazhonmarket.fr hébergé par OVH, qui n'est plus sa société Bret'Assur mais désormais Mathieu Prodhomme à titre personnel : c'est tellement plus normal pour un projet réputé citoyen.

Par contre, je ne peux que regretter l'accumulation de preuves de la légèreté des promoteurs dans la mise en œuvre de cet « **annuaire des commerces de proximité de Rennes et sa métropole** », et je prends pour cela quelques exemples assez basiques.

J'ai déjà fait observer qu'il fallait beaucoup de tolérance pour considérer le Cora de Pacé comme un commerce de proximité. J'ai également fait observer que Gahard n'était pas une commune de Rennes Métropole... et la même observation vaut aujourd'hui pour les communes d'Irodouër, de Melesse, de Vignoc, de Chateaugiron, de Domloup, de Noyal-sur-Vilaine... Roazhon Market est de moins en moins regardant sur la définition de la métropole qui est pourtant très claire. Je me demande par ailleurs à quoi rime le référencement d'un bureau de tabac (et d'un seul) à Rennes quand les pages jaunes en identifient 35, en même temps qu'il n'en est référencé aucun dans les 42 autres communes de la métropole. Je regrette aussi que l'annuaire ne soit pas actualisé, quand je remarque par exemple qu'y figure encore le bar à fromages Chez Fanch qui s'est efforcé de maintenir le plus longtemps possible une partie de son activité, mais qui a dû jeter l'éponge le 3 avril. J'ajoute que, si vous parvenez à consulter sur le site la liste des marchés autorisés - qui n'est pas particulièrement mise en valeur - vous observerez qu'elle est très loin d'être conforme à la cartographie adjacente, qui est elle-même sérieusement erronée puisque sur les 22 marchés autorisés sur le territoire de la métropole, il en manque 6 (celui de Villejean à Rennes, mais aussi ceux de Bédée, Saint Jacques de la Lande, Pont-Péan, Saint Sulpice la Forêt, et Le Verger). Par ailleurs, je ne suis pas certain du maintien du marché de Jeanne d'Arc qui figure sur la cartographie alors qu'il ne figure pas dans la liste des marchés arrêtée par la Préfecture. Et je pourrais continuer à aligner beaucoup d'autres exemples si je ne craignais d'être trop long...

D'autre part, il le faudrait peut-être mais, je ne veux pas m'appesantir aujourd'hui sur des questions plus techniques. J'encourage simplement à jeter un œil sur le [formulaire d'enregistrement](#) des commerces pour constater que Roazhon Market s'accommode de la notion de « drive » comme il s'accommode des contours de Rennes Métropole, en toute ignorance d'une

importante réglementation dans le domaine du droit de l'urbanisme ainsi que du droit de la consommation.

Je veux juste constater à ce stade le bien piètre service offert par Roazhon Market, qui a été lancé en même temps qu'une extraordinaire floppée d'autres annuaires de circonstance, mais - au contraire d'un certain nombre d'autres - sans réflexion sérieuse sur les objectifs ni d'évidence sur les outils.

Pour faire court : **je ne crois pas à un modèle qui ne remet rien en cause dans le contexte d'aujourd'hui, qui est porté par des personnes sans légitimité, sans compétences, sans expérience, sans véritables partenaires et qui n'a rien de collaboratif.**

Ce qui me frappe, c'est qu'il a été initié par un soi-disant collectif de 2 personnes au moment du lancement (**Mathieu Prodhomme : n° 34** sur la liste LREM de Carole Gandon aux élections municipales et **Laureline du Plessis d'Argentré : n° 7**), aveuglément approuvés ou/et relayés sur les réseaux sociaux par de nombreux colistiers comme par exemple : **Jean-François Fortin : n° 10**, **Olivier Dulucq : n° 6**, **Henri-Noël Ruiz : n° 18** , **Jean-Émile Gombert : n° 2** , **Brigitte Compain : n° 19**, **Cecile Fallourd : n° 51**, **Clotilde Audroing-Philippe : n° 11**, **Antoine Cressard : n° 4**, ou encore **Hind Saoud : n° 5** (liste non exhaustive).

Ce soutien quasi tribal à l'incompétence des personnes et à la médiocrité de leurs démarches m'interpelle réellement.

Pour mémoire, mes contributions antérieures à ce sujet :

- [Un projet mal ficelé](#)
- [Pendant la crise, les affaires continuent](#)